



Syndicat de la juridiction
administrative

Bulletin d'adhésion 2024

Nom **Prénom**.....

Grade

Position : activité en juridiction / en détachement / autre (préciser)

Affectation

Première adhésion : oui / non

Je joins un chèque d'un montant de.....euros *
(à l'ordre « SJA »)

Adresse d'envoi¹ :

À l'attention de Mme Julie Florent
Trésorière du SJA
Cour administrative d'appel de Versailles
2 esplanade Grand Siècle
78 000 Versailles

Fait à , le

Signature

La présente cotisation ouvre droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 quater C du code général des impôts.

**Cotisations 2024 :*

<i>Conseiller / Conseillère :</i>	<i>50 euros</i>
<i>Premier Conseiller / Première Conseillère :</i>	<i>80 euros</i>
<i>Président(e) hors LA :</i>	<i>100 euros</i>
<i>Président(e) LA 1 :</i>	<i>130 euros</i>
<i>Président(e) LA 2 :</i>	<i>150 euros</i>
<i>Membre du Conseil d'Etat :</i>	<i>150 euros</i>
<i>Retraité(e), magistrat(e) en disponibilité ou en congé parental :</i>	<i>20 euros</i>

Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents en mobilité ou détachement hors du corps des TACAA ainsi qu'à ceux qui adhèrent pour la première fois au SJA.

¹ Les cotisations sont collectées par le ou la délégué(e) de section. A défaut, elles sont adressées directement à la trésorière (coordonnées ci-dessus).

À quoi sert le traitement de vos données ?

Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la trésorière du SJA.

Le traitement de vos données a pour objectif de constituer un fichier permettant le suivi de la collecte des cotisations et des adhésions et de pouvoir vous contacter à propos des différents éléments relatifs à la vie du syndicat. Ce traitement est fondé sur votre consentement, recueilli au moment de votre adhésion au SJA.

Le SJA a un intérêt légitime à conserver ces données pour la gestion administrative et comptable des adhésions et pour les relations avec ses adhérents. Ces données seront conservées pour le temps correspondant à la finalité de la collecte et pour une durée qui ne saurait excéder 4 ans,

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de celles-ci.

Dans le cadre des traitements relatifs à votre demande d'adhésion et à la détermination du montant de votre cotisation vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous disposez également du droit de vous opposer aux traitements mis en œuvre dans le cadre de la communication des informations sur les activités de l'organisation syndicale.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : sja@juradm.fr

Pour en savoir plus sur les traitements d'informations mis en œuvre nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible [ici](#).

Si vous estimez, après avoir contacté le SJA, que vos droits relatifs au traitement de vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.